



UNION EUROPÉENNE



Programme européen d'aide au Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL 2023-2027)

Fiche action 1 – Soutenir l'offre culturelle, patrimoniale et les savoir-faire identitaires comme argument d'attractivité résidentielle et touristique

Description de l'action

Le territoire de la Châtaigneraie Limousine présente des richesses naturelles et paysagères rares ainsi qu'un patrimoine culturel singulier qu'il soit monumental, rural, artistique, artisanal, mémoriel ou scientifique (landes serpentines, céramiques, porcelaines, or, émaux, vestiges médiévaux...).

Une politique de valorisation et de structuration de l'offre patrimoniale a fortement contribué à répondre aux enjeux de l'attractivité touristique et résidentielle. Les efforts doivent se poursuivre afin de s'adapter aux attentes des publics en quête d'expériences uniques et désormais sensibles aux arguments éthiques et éco responsables.

Objectifs stratégiques

- Prendre appui sur les aménités du territoire comme force culturelle et levier d'un tourisme différenciant
- Tendre vers un positionnement slow tourisme
- Soutenir le développement de l'économie de proximité
- Préserver et valoriser le cadre de vie
- Renforcer la vitalité et l'attractivité économique et résidentielle ;
- S'adapter aux nouveaux modes de vie des populations résidentielles et présentes
- Contribuer à la cohésion sociale

Objectifs opérationnels

- Accompagner la création et le développement de l'offre culturelle et patrimoniale pour les visiteurs et les habitants
- Sauvegarder, connaître et valoriser le patrimoine et les savoir faire
- Favoriser l'interconnaissance, les synergies, la mise en réseau des acteurs culturels, touristiques et de loisirs
- Faciliter l'accès à la culture et aux loisirs

Opérations soutenues

1.1. Actions de recherche archéologique ou mémorielle, de restauration, d'aménagement, de développement, de structuration, de valorisation, de promotion d'un site ou d'un lieu de visite.

1.2. Création, développement d'offres de découverte, d'activités éducatives, d'activités expérientielles, d'actions de mise en réseau en lien avec un lieu de visite ou un site patrimonial et/ou culturel.

Sont exclues les opérations dont l'objet unique est l'entretien ou la mise aux normes ainsi que les opérations portant sur les lieux de culte.

Bénéficiaires éligibles

Sont éligibles tous les porteurs de projet dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale.

A l'exclusion :

- des sociétés civiles immobilières,
- des particuliers (*personne physique ne disposant pas d'un numéro SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle*),
- des agriculteurs dans le cadre de leurs activités agricoles.

Dépenses éligibles

Sont éligibles tous les coûts dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale.

A l'exclusion :

- des dépenses d'auto-construction,
- des contributions en nature,
- de la TVA pour les structures récupérant partiellement ou intégralement la TVA ou pour les opérations éligibles au FCTVA,
- des emplois aidés (*contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation*),
- des frais de notaire.

Les dépenses de rémunération sont éligibles avec un temps de travail limité à 803,50 heures par opération.

Aide

FEDER (Objectif stratégique 5)

Autofinancement du maître d'ouvrage public ou privé : 20 % minimum.

Taux d'aide jusqu'à 60%.

Double plancher de 25 000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 15 000 € d'aide FEDER prévisionnelle.

Plafond d'aide : 80 000 € de FEDER par opération.



Contactez le GAL avant tout début d'exécution d'opération

Jérôme Chinn 07 57 68 13 54 jerome.chinn.chatlim@gmail.com

Emmanuelle Bonnet 07 57 68 12 36 emmanuelle.bonnet.chatlim@gmail.com